



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Début de la campagne de vaccination ambulatoire au Val-de-Travers

Le mercredi 24 mars prochain commencera la campagne de vaccination ambulatoire au Val-de-Travers grâce à la collaboration des cabinets médicaux et des pharmacies sous l'égide du service cantonal de la santé publique (SCSP).

Si le Val-de-Travers n'accueille pas de centre cantonal de vaccination, contrairement aux autres régions, il peut s'enorgueillir d'être le premier à connaître la vaccination ambulatoire grâce à un partenariat entre le Canton et les acteurs médicaux vallonniers.

Ainsi, dès le mercredi 24 mars prochain, cinq cabinets médicaux, un centre médical et cinq pharmacies participeront à la campagne de vaccination dans notre région selon les critères établis par la Confédération et le Canton.

Le Conseil communal de Val-de-Travers se réjouit vivement du début de cette campagne qui devrait permettre aux habitants de notre vallée de se faire vacciner à proximité de leur domicile dans des délais raisonnables (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, des contraintes liées à l'approvisionnement en vaccins et des conditions édictées par les différents prestataires).

Les centres cantonaux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Cernier restent toutefois accessibles à toutes et à tous – selon l'ordre de priorité établi par la Confédération (groupes cibles prioritaires).

Nous invitons toutes les personnes intéressées par la vaccination à se référer aux informations régulièrement publiées par le Canton et plus particulièrement à la page Internet du

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Début de la campagne de vaccination ambulatoire
au Val-de-Travers**

SCSP¹. Les conditions d'accès à la vaccination ainsi que les participants à cette campagne sont également disponibles sur cette page. De plus, il est important de préciser que les cabinets médicaux sont libres de recevoir uniquement leurs patients durant cette phase.

Le Conseil communal travaille en étroite collaboration avec le SCSP pour superviser cette première étape vallonnaise et ne manquera pas de faire part de ses observations à son partenaire cantonal en cas de besoin.

La Commune de Val-de-Travers souhaite finalement remercier tous les intervenants de cette campagne de vaccination ambulatoire, à savoir les cabinets médicaux, les pharmacies et les services cantonaux concernés.

« Où il y a de la vie, il y a de l'espoir », *L'ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche*, Miguel de Cervantès, 1605-1615.

Val-de-Travers, le 22 mars 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

¹ www.ne.ch/VaccinCovid